



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

### PROCES VERBAL N° 07

**Réunions des :** 12 & 16 novembre 2018.

**Lieux :** siège des antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre

**Présidence :** M. Michel LECONTE

**Sont présents :** MM Vincent ALVAREZ, Damien CROCHEMORE, Jean-François DEPARIS, Jacques DOMONT, Samuel DONDAINE, Raphaël GRIEU, Michel LEFRANCOIS, Michel MONNIER, Arnaud NUNES, Jean-François VIOLETTE.

§§§§

#### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Jeunes & Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans **le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

§§§§

#### RAPPELS

Les formulaires utilisés doivent être ceux proposés sur le site du district uniquement sous peine d'amende.  
Les feuilles de plateaux ne doivent pas être envoyées par mail mais par courrier postal à l'antenne du District de rattachement.  
Les feuilles doivent être remplies correctement, et envoyées dans les 48 heures sous peine d'amende.

§§§§

#### HOMOLOGATION DES PLATEAUX

##### JOURNEE DU 29 SEPTEMBRE 2018

##### Plateaux U11

###### ➤ Secteur 1A

La commission inflige une amende de 17€ à ESM GONFREVILLE pour envoi hors délais de la feuille de liaison et de matchs.

La commission inflige une amende de 17€ à EPOUVILLE pour envoi hors délais de la feuille de liaison et de matchs.



➤ **Secteur 1C**

La commission inflige une amende de 17€ à SS GOURNAY pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteurs 2A**

La commission inflige une amende de 17€ à GODERVILLE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

La commission inflige une amende de 17€ à LA FRENAYE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteurs 2C**

La commission inflige une amende de 17€ à NORMANVILLE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteurs 3A**

La commission inflige une amende de 17€ à BOUCLE DE SEINE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

§§§§

**Plateaux U9**

➤ **Secteurs 1**

La commission inflige une amende de 17€ à OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILIERIES LES NEIGES pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 2**

La commission inflige une amende de 17€ à GODERVILLE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

La commission inflige une amende de 17€ à THEROULDEVILLE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

La commission inflige une amende de 30€ à O PAVILLY pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

§§§§



## Plateaux U7

### ➤ Secteur 1

La commission inflige une amende de 17€ à ST ROMAIN pour envoi hors délais de la feuille de liaison et de matchs.

La commission inflige une amende de 17€ à CAUCRIAUVILLE pour envoi hors délais de la feuille de liaison et de matchs.

La commission inflige une amende de 17€ à HARFLEUR pour envoi hors délais de la feuille de liaison et de matchs.

### ➤ Secteur 2

La commission inflige une amende de 17€ à ST RIQUIER pour envoi hors délais de la feuille de liaison et de match.

§§§§

## JOURNEE DU 06 OCTOBRE 2018

### Plateaux U11

#### ➤ Secteur 2A

La commission inflige une amende de 17€ à GODERVILLE pour envoi hors délais de la feuille de liaison et de Matches.

#### ➤ Secteur 2C

La commission inflige une amende de 17€ NORMANVILLE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

#### ➤ Secteur 4

##### Plateau de ARQUES LA BATAILLE

La commission inflige une amende de 30€ à ES ARQUES LA BATAILLE pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

#### ➤ Secteur 5

##### Plateau de INCHEVILLE

La commission inflige une amende de 30€ à AS INCHEVILLE pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

#### ➤ Secteur 6

##### Plateau de CANTELEU :

La commission inflige une amende de 30€ à GS CANTELEU pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.



### Plateaux U9

➤ **Secteur 1**

La commission inflige une amende de 17€ à CAUCRIAUVILLE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 2**

La commission inflige une amende de 17€ à AS VALLEE DU DUN pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

§§§§

### Plateaux U7

➤ **Secteur 7**

**Plateau du FC DES VILLAGES**

La commission inflige une amende de 17€ au **FC DES VILLAGES** pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de match

§§§§

### JOURNEE DU 13 OCTOBRE 2018

#### Plateaux U11

➤ **Secteur 2C**

La commission inflige une amende de 17€ à DOUDEVILLE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 5**

**Plateau de INCHEVILLE**

La commission inflige une amende de 30€ à AS INCHEVILLE pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

§§§§

### Plateaux U9

➤ **Secteur 1**

La commission inflige une amende de 17€ à SAFRAN NACELLES pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.



➤ **Secteur 2**

La commission inflige une amende de 17€ à ST VALERY pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

La commission inflige une amende de 17€ au RAMPONNEAU pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 3**

La commission inflige une amende de 17€ à L'ELAN SPORTIF DE LA POINTE DE CAUX ST GILLES ETAINHUS pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 5**

**Plateau du TREPORT**

La commission inflige une amende de 17€ à AS LE TREPORT pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de match après réclamation.

La commission inflige une amende de 5€ à US CRIEL SUR MER pour licence manquante (éducateur).

**Plateau de SAINT AUBIN LE CAUF**

La commission inflige une amende de 30€ au SAINT AUBIN UNITED FC pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

§§§§

**Plateaux U7**

➤ **Secteur 1**

La commission inflige une amende de 17€ à SAFRAN NACELLES pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 6**

**Plateau de YERVILLE :**

La commission inflige une amende de 30€ au YERVILLE FC pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

§§§§



## **JOURNEE DU 20 OCTOBRE 2018**

### **Plateaux U11**

#### ➤ **Secteur 1A**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### ➤ **Secteur 1B**

La commission inflige une amende de 75€ au club du RC PORT DU HAVRE (1) pour forfait sur le terrain.  
La commission inflige une amende de 5€ au club de FRILEUSE pour licence manquante éducateur.

La commission inflige une amende de 5€ au club d'ES DU MONT GAILLARD pour licence manquante éducateur.

La commission inflige une amende de 5€ au club de GAINNEVILLE pour licence manquante éducateur.

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

HARFLEUR

Feuille de liaison réclamée au club organisateur, à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 23 novembre 2018, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### ➤ **Secteur 1C**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués

#### ➤ **Secteur 2A**

La commission inflige une amende de 75€ au club du RAMPONNEAU pour forfait sur le terrain.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### ➤ **Secteur 2C**

La commission inflige une amende de 75€ au club de NORMANVILLE pour forfait sur le terrain.

La commission inflige une amende de 10€ à St VALERY pour insuffisance de rédaction sur la feuille de liaison.

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

DOUDEVILLE

Feuille de liaison réclamée au club organisateur, à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 23 novembre 2018, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### ➤ **Secteur 3A**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

LE TRAIT DUCLAIR

Feuille de liaison réclamée au club organisateur, à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 23 novembre 2018, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.



➤ **Secteur 4**

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

E. VIENNE & SAÛNE

Feuille de liaison réclamée au club organisateur, à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 23 novembre 2018, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 5**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 6**

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

ENTENTE VAL DE SAANE AUFFAY

Feuille de liaison réclamée au club organisateur, à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 23 novembre 2018, sous peine de sanction.

**Plateau de PAVILLY**

Absence sur le terrain de l'équipe de US SAINT JEAN FRESQUIENNES.

La commission déclare l'équipe de US SAINT JEAN FRESQUIENNES forfait et inflige une amende de 75€ au club (annexe financière du DFSM).

**Plateau de FC NORD OUEST**

La commission inflige une amende de 5€ au GS CANTELEU pour licence manquante (éducateur) (annexe financière du DFSM).

**Plateau de FC TÔTES**

La commission inflige une amende de 10€ à US LUNERAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage jeunes M&F (annexe financière du DFSM).

**Plateau de BARENTIN**

La commission inflige une amende de 5€ à FC BARENTIN pour licence manquante (éducateur) (annexe financière du DFSM).

La commission inflige une amende de 5€ à US LUNERAY pour licence manquante (éducateur) (annexe financière du DFSM).

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteurs 7, 8 et 9**

Tous les plateaux qui ont pu se jouer sont homologués.

- o - o - o - o -



## Plateaux U9

### ➤ Secteur 1

La commission inflige une amende de 10€ à CAUCRIAUVILLE pour insuffisance de rédaction sur la feuille de liaison.

La commission inflige une amende de 5€ au club de SS GOURNAY pour licence manquante éducateur.

La commission inflige une amende de 5€ au club d'ES DU MONT GAILLARD pour licence manquante éducateur.

La commission inflige une amende de 5€ au club de AS DE MONTIVILLIERS pour licence manquante éducateur.

La commission inflige une amende de 5€ au club de EMS GONFREVILLE pour licence manquante éducateur.

La commission inflige une amende de 5€ au club d'OH TREFILIERIES NEIGES pour licence manquante éducateur.

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

ATHLETICAUX à TURRETOT

SS GOURNAY

Feuille de liaison réclamée au club organisateur, à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 23 novembre 2018, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

### ➤ Secteur 2

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

LITTORAL à ST JOUIN

AS VALLEE DU DUN

Feuille de liaison réclamée au club organisateur, à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 23 novembre 2018, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

### ➤ Secteur 3

La commission inflige une amende de 5€ à US BOLBEC pour licence manquante éducateur.

La commission inflige une amende de 5€ à FC LE TRAIT DUCLAIR pour licence manquante éducateur.

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

LA FRENAYE

Feuille de liaison réclamée au club organisateur, à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 23 novembre 2018, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.





➤ **Secteur 4**

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

ES JANVAL

Feuille de liaison réclamée au club organisateur, à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 23 novembre 2018, sous peine de sanction.

**Plateau de ENVERMEU**

La commission inflige une amende de 10€ au NEUVILLE AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage jeunes M&F (annexe financière du DFSM)

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 5**

**Plateau de AUMALE**

Absence sur le terrain de l'équipe du FC NEUFCHATEL EN BRAY 2.

La commission déclare l'équipe du FC NEUFCHATEL EN BRAY 2 forfait et inflige une amende de 45€ au club (annexe financière du DFSM).

La commission inflige une amende de 5€ au GS FOUCARMONT REALCAMP pour licence manquante (éducateur).

**Plateau de SAINT REMY BOSCOU** :

La commission inflige une amende de 5€ à US LONDINIÈRES pour licence manquante (éducateur).

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 6**

**Plateau de TÔTES**

Absence sur le terrain de l'équipe de US AUFFAY

La commission déclare l'équipe de US AUFFAY forfait et inflige une amende de 45€ au club (annexe financière du DFSM).

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 8**

**Plateau de l'AS LA LONDE**

Manque le dossier, il est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le **23 novembre 2018**.

➤ **Secteur 9**

**Plateau de Houpeville**

Manque le dossier, il est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le **23 novembre 2018**.



### **Plateau de Rouen Sapins**

Manque le dossier, il est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le **23 novembre 2018**.

### **Plateau de Amfreville la Mivoie**

Manque le dossier, il est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le **23 novembre 2018**.

- o - o - o - o -

## **Plateaux U7**

### ➤ **Secteur 1**

La commission inflige une amende de 10€ au club d'O. HAVRAIS TREFILIERIES NEIGES pour insuffisance de rédaction sur la feuille de liaison.

La commission inflige une amende de 10€ au club du CAUCRIAUVILLE pour insuffisance de rédaction sur la feuille de liaison.

La commission inflige une amende de 10€ au club de St ADRESSE pour insuffisance de rédaction sur la feuille de liaison.

La commission inflige une amende de 10€ au club de ROLLEVILLE pour insuffisance de rédaction sur la feuille de Liaison, et non utilisation de la bonne feuille de plateau.

La commission inflige une amende de 5€ à St THOMAS pour licence manquante éducateur.

La commission inflige une amende de 5€ à St SAUVEUR pour licence manquante éducateur.

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

SAINT ROMAIN AC

Feuille de liaison réclamée au club organisateur, à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 23 novembre 2018, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués

### ➤ **Secteur 2**

La commission inflige une amende de 5€ à CANY pour licence manquante éducateur.

La commission inflige une amende de 5€ à SASSETOT pour licence manquante éducateur.

La commission inflige une amende de 5€ à NORMANVILLE pour licence manquante éducateur.

La commission inflige une amende de 5€ à YPREVILLE pour licence manquante éducateur.

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

AS VALLEE DU DUN à FONTAINE LE DUN

JS SAINT LEONARD

Feuille de liaison réclamée au club organisateur, à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 23 novembre 2018, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués

### ➤ **Secteur 3**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués



➤ **Secteur 4**

**Plateau de SAINT AUBIN UNITED FC**

Absence sur le terrain des équipes du CA LONGUEVILLE SUR SCIE.

La commission déclare les équipes du CA LONGUEVILLE SUR SCIE forfaits et inflige une amende de 75€ au club (annexe financière du DFSM).

**Plateau de JANVAL**

La commission inflige une amende de 5€ au FC DU PETIT CAUX pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 5€ à ES JANVAL pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 5€ au NEUVILLE AC pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 5€ à JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 10€ au FC BELLEVILLE SUR MER pour insuffisance de rédaction sur la feuille de match.

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 5**

**Plateau de LONDINIÈRES**

La commission inflige une amende de 5€ au FC NEUFCHATEL EN BRAY pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 5€ au PLATEAU ASSOCIATION AS pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 5€ au EU FC pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 5€ à US MONCHY SUR EU MESNIL REAUME pour licence manquante (éducateur).

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 6**

**Plateau de BIVILLE LA BIGNARDE**

La commission inflige une amende de 5€ au FC TÔTES pour licence manquante (éducateur).

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 8**

**Plateau de GRAND QUEVILLY FC**

Manque le dossier, il est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le **23 novembre 2018**.

**Plateau du SC PETIT COURONNE**

Manque le dossier, il est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le **23 novembre 2018**.

**Plateau du RC CAUDEBEC**

Manque le dossier, il est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le **23 novembre 2018**.



➤ **Secteur 9**

**Plateau de l'ASC YMARE**

Manque le dossier, il est à faire parvenir au district (secteur de Rouen) avant le **23 novembre 2018**.

**Plateau de l'O DARNETAL**

Absence des 3 équipes de **l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL**.

La commission

- dit **l'US SAINT JACQUES** forfait sur le terrain,
- Inflige une amende de 30€ à **l'US SAINT JACQUES** (annexe financière du DFSM).

**Plateau du PLATEAU QUINCAMPOIX FC**

La commission inflige une amende de 10€ au club du **GCO BIHOREL** pour insuffisance de rédaction de la feuille de liaison (manque la composition d'équipe).

**Plateau de ISNEAUVILLE FC**

La commission inflige une amende de 10€ au club du **FUSC BOIS GUILLAUME** pour insuffisance de rédaction de la feuille de liaison (manque la composition d'équipe).

§§§§

**Le Président de la Commission  
Michel LECONTE**

**Le secrétaire de la commission,  
Jean-François DEPARIS**